



## RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DES CARISTES

### Article 1.

Le Championnat des caristes de la Biennale de la Logistique, qui se déroulera au sein d'une usine logistique du Parc International de Chesnes à Saint Quentin Fallavier les 5, 6 et 7 mars 2019, est ouvert à tous les caristes salarié(e)s d'entreprise titulaires d'un CACES catégories 1, 3, 3+ ou 5 prévu par la R 389, en cours de validité.

### Article 2.

Les candidat(e)s sont inscrit(e)s par les entreprises auprès de l'AFTRAL, en joignant une photocopie de leur CACES. Les agences d'intérim adhérentes du Pôle d'Intelligence Logistique peuvent également inscrire un cariste chacune. L'inscription est gratuite pour les entreprises adhérentes au Pôle d'Intelligence Logistique, à jour de leur cotisation 2018. Pour les entreprises non adhérentes, une participation de 10€ HT par candidat(e) sera demandée. L'inscription vaut autorisation de conduite pour les épreuves pratiques et acceptation du présent règlement.

### Article 3.

Les frais de déplacement et de séjour, occasionnés par la présence du candidat au championnat des caristes de la Biennale de la Logistique, sont à la charge du participant.

### Article 4.

Les candidat(e)s doivent obligatoirement être munis des équipements de protection individuelle nécessaires (tenue de travail). En cas d'absence de chaussures de sécurité, le cariste ne sera pas autorisé à participer aux épreuves.

### Article 5.

Les candidat(e)s s'engagent à accepter et à respecter les termes de ce règlement in-extenso et sans restriction aucune, y compris les barèmes de notation relatifs aux différents parcours imposés et le résultat final proclamé après délibération par le Président du Jury. Le Jury est souverain. Sa composition est laissée à l'initiative de l'AFTRAL.

### Article 6.

**Un candidat concourt pour une seule catégorie : Cat 1 – chariot chargement/déchargement – préparation ; Cat 3 – chariot frontal à fourches ; Cat 3+ - chariot frontal à pinces ou Cat 5 – chariot mât rétractable.**

### Article 7.

Les prix décernés ne pourront être cumulés et sont identiques pour chaque catégorie :

**1<sup>er</sup> prix cariste : chèque cadeau de 200 €**

**2<sup>ème</sup> prix cariste : chèque cadeau de 100 €**

**3<sup>ème</sup> prix cariste : chèque cadeau de 50 €**